

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1411

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

879 553 857 RCS Paris.

TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR, FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) GÉRÉ PAR LBP AM.

Forme : Société anonyme.

Capital : 12138931.20 EUR.

Adresse : 36, quai Henri IV, 75004 Paris.

Précédent propriétaire : 895 119 337 RCS Paris. **COMPARTIMENT TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI DE LA SICAV LBPAM FUNDS.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR, Fonds commun de placement (FCP) géré par LBP AM Forme : Société anonyme Adresse du siège : 36 quai Henri IV 75004 Paris Capital : 12138931.20 EUR Numéro unique d'identification : 879553857 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : Compartiment TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI de la SICAV LBPAM FUNDS Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 36 quai Henri IV 75004 Paris Capital : 803876680.06 EUR Numéro unique d'identification : 895119337 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 0.00 EUR - passif de 0.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La fusion s'effectuant selon le procédé de la fusion-absorption, chaque part du FCP Absorbant sert de référence pour déterminer le nombre de parts que chaque actionnaire du compartiment de la SICAV Absorbée pourra détenir dans le FCP Absorbant. Le nombre de parts revenant à chaque actionnaire du compartiment de la SICAV absorbée est déterminé par le dépositaire et est obtenu en divisant la valeur totale détenue par chaque actionnaire au 23 septembre 2026 par la valeur liquidative de chaque part du FCP Absorbant à cette même date. Le jour de l'opération, les actionnaires de l'action R du compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS - TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI recevront en échange un nombre de parts R du FCP TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR résultant de la parité suivante : Valeur de l'action R du compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS - TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI

Valeur de la part R du FCP TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR Montant prévu de la prime de fusion : 0 Le jour de l'opération, les actionnaires de l'action I du compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS - TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI

recevront en échange un nombre de parts I du FCP TOCQUEVILLE GLOABL CLIMATE CHANGE ISR résultant de la parité suivante : Valeur de l'action I du compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS - TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI

_____ Valeur de la part I du FCP TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR Montant prévu de la prime de fusion : 0 Le jour de l'opération, les actionnaires de l'action GP du compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS - TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI recevront en échange un nombre de parts GP du FCP TOCQUEVILLE EURO BLEND EQUITY résultant de la parité suivante : Valeur de l'action GP compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS - TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI

_____ Valeur de la part GP du FCP TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR Montant prévu de la prime de fusion : 0 Le jour de l'opération, les actionnaires de l'action XOP du compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS - TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI recevront en échange un nombre de parts XOP du FCP TOCQUEVILLE EURO BLEND EQUITY résultant de la parité suivante : Valeur de l'action XOP compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS - TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI

_____ Valeur de la part XOP du FCP TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR Montant prévu de la prime de fusion : 0 . Date du projet commun de fusion : 09.07.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR, Fonds commun de placement (FCP) géré par LBP AM : 27.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société Compartiment TOCQUEVILLE EQUITY BIODIVERSITY SRI de la SICAV LBPAM FUNDS : 27.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

